



DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL DU POLE METROPOLITAIN DU PAYS DE BREST

Séance du 06/02/2018

Référence
2018_02_06

Objet de la délibération
Convention de gestion de la mission ingénierie des réseaux numériques du Pays de Brest par Brest métropole

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
45	33	38

Date de la convocation
30/01/2018

Date d'affichage
30/01/2018

Vote
A l'unanimité
Pour : 38
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2018 et le 6 Février à 14 heures 30 minutes, le Comité syndical du Pôle métropolitain du Pays de Brest, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au siège de la Communauté de communes de Pleyben-Châteaulin-Porzay sous la présidence de CUILLANDRE François, Président

Présents :

M. CUILLANDRE François, Président, Mmes : BALCON Claudie, BELLEC Claude, BRUBAN Claudine, CHALINE Nathalie, GODEBERT Viviane, LE VAILLANT Annie, NICOLAS Gaëlle, QUIGUER Tifenn, SOUDON Chantal, MM : CALVEZ Christian, GIBERGUES Bernard, GUEGANTON Loïc, JACOB Fabrice, KERMAREC Charles, LARS Roger, LE TYRANT Jean Claude, LECLERC Patrick, LINCOLN Andrew, LORCY Arnel, MASSON Alain, MELLOUËT Roger, MOUNIER Gilles, MOYSAN Daniel, NEDELEC Yohann, PICHON Ronan, QUILLEVERE Bernard, RIOUAL Bernard, SALAUN Gilles, SIFANTUS Bruno, TALARMAIN Roger, TALARMIN André, TANGUY Bernard

Suppléante : CHALINE Nathalie (de M. FAYRET Thierry)

Excusé.e.s ayant donné procuration :

Mmes : MALGORN Bernadette à M. SIFANTUS Bruno, TANGUY Geneviève à M. MOYSAN Daniel, MM : GOULAOUIC Pascal à M. TANGUY Bernard, GOURVIL Arnel à Mme BRUBAN Claudine, OGOR Pierre à M. JACOB Fabrice

Excusé.e.s : Mmes : ABIVEN Charlotte, BONNARD LE FLOCH Frédérique, FORTIN Laurence, GUILLORE Alexandra, MM : CAP Dominique, FAYRET Thierry, GOURTAY Michel, STEPHAN Yves

Assistaient en outre à la réunion :

Mme LE BARS Mickaèle, VERDIER Marie MM : CANN Thierry, POTARD Saïg

A été nommée secrétaire : NICOLAS Gaëlle

Objet de la délibération :

Convention de gestion de la mission ingénierie des réseaux numériques du Pays de Brest par Brest métropole

Exposé des motifs

Le Pôle métropolitain du Pays de Brest assure les missions d'études, d'animation, de coordination et de pilotage nécessaires à la mise en œuvre des actions d'intérêt métropolitain.

À cette fin, pour favoriser le développement économique de son territoire, il a soutenu et accompagné les actions coordonnées des EPCI du Pays pour le

déploiement du très haut débit numérique pour tous.

Comme le permettait l'article L.5215-27 du code général des collectivités territoriales, afin d'assurer le développement et le fonctionnement de la mission ingénierie de déploiement des réseaux numériques du Pays de Brest, le Pôle métropolitain du Pays de Brest, qui n'a pas souhaité se doter de moyens propres dans ce domaine, a sollicité Brest métropole pour l'exécution de cette mission pour son compte, avec remboursement des coûts afférents.

Cela s'est traduit par la mise en place de deux premières conventions du 1^{er} avril 2012 au 31 mars 2015, puis du 1^{er} avril 2015 reconduite jusqu'au 31 mars 2018.

Pour cela, Brest métropole a affecté, sur la base d'un équivalent temps plein, une partie des moyens dont elle dispose dans son service Réseaux de télécommunications.

Ces moyens comprennent les ressources humaines nécessaires au développement et au fonctionnement de la mission ingénierie numérique, ainsi que les moyens matériels (locaux, véhicule, informatiques et mobiliers, fournitures...) et généraux (gestion RH et Finances, administration générale...) d'accompagnement nécessaires à l'exercice de la mission confiée.

Les frais supportés par Brest métropole dans le cadre de cette nouvelle activité sont décomptés annuellement, dûment justifiés et ont fait l'objet d'une facturation globale acquittée par le Pôle métropolitain du Pays de Brest.

La convention actuellement en vigueur arrive à terme le 31 mars 2018.

Les besoins des EPCI sont toujours prégnants. Les missions actualisées sont les suivantes :

- Bretagne Très Haut Débit (BTHD) :
 - Bureau syndical, Comité syndical.
 - Suivi opérationnel de la fin de la Phase 1 – tranche 1 de Bretagne Très Haut Débit.
 - Suivi de la tranche 2, pose des armoires, réutilisation du réseau déployé par les Communautés de communes et leurs partenaires publics dans les zones d'activités le long de la RN12.
 - Démarrage opérationnel de la Phase 2 (2019-2023) suite à la territorialisation réalisée en 2017 :
 - Priorisation opérationnelle par EPCI.
 - Prise en compte des attentes des EPCI : desserte des ZAE, pose de réseau en souterrain...
 - Interface avec Mégalis (complétée avec des éléments du volet THD Pays de Brest).
- Très Haut Débit Pays de Brest :
 - Problématiques entreprises et acteurs économiques :
 - Accompagnement des entreprises du territoire dans la recherche de solutions à leurs besoins en termes de services numériques. 1^{ère} analyse avant instruction de l'axe 3 par Mégalis : besoins, coûts, bénéfices.
 - Accompagnement d'opérateurs dans leurs recherches de solutions pour le raccordement de clients entreprises sur le territoire.
 - Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) pour l'interconnexion des sites communaux et intercommunaux :
 - Création de Groupes Fermés d'Utilisateurs (GFU).
 - Classification des sites en fonction des besoins. Interface avec les opérateurs de proximité. Etude des

effets d'opportunités d'accueil d'opérateurs dans les Nœuds de Raccordements Optiques (NRO) pour les acteurs économiques voisins. Diagnostic télécom, passation de marchés, analyse des offres.

- o AMO pour l'étude des solutions alternatives pour atteindre l'objectif fixé par le Gouvernement de couverture de 8 Mbit/s minimum pour tous à l'horizon 2022.
- o Refonte de la boucle RENATER (Réseau national de télécommunications pour la technologie, l'enseignement et la recherche) portée par Mégalis avec une échéance à octobre 2019 : collecte et intégration des besoins locaux, étude des nœuds de la boucle, cohérence avec le SRADDET (schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires). Collecte :
 - Etude sur la constitution d'un réseau de collecte public, non prévu dans le cadre de BTHD, à l'échelle du Pays, à la maille inférieure à celle inscrite au SRADDET (schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires).
 - Inventaire des réseaux publics existants, étude de pertinence.
- o Gestion patrimoniale (inventaire, recensement des infrastructures existantes, cf. point sur le réseau de collecte).
- o Appui technique et juridique.
- o Réflexions sur la stratégie numérique par rapport à l'échelle du Pays de Brest définie comme pertinente pour certains axes majeurs de Brest Horizon Digital et réaffirmée dans l'animation de la transition numérique du territoire, notamment autour des axes suivants :
 - Accompagnement de la transition numérique des TPE et PME.
 - Garantie de l'accès au numérique à tous.
- Zones d'Activités Economiques (ZAE) :
 - o Etudes de raccordement, cotations, suivi opérationnel et intégration patrimoniale.
 - o Appui sur les opportunités de transfert des infrastructures déployées.

L'objectif du programme Bretagne Très Haut Débit est la réalisation du fibrage de 100% de la Région à l'horizon 2030.

Les deux tranches de la première phase sont en cours, et la seconde phase est prévue de 2019 à 2023.

Dans ce cadre sont notamment prévus :

- le déploiement du FTTH (Fiber to the home) dans les villes moyennes et en zone rurale ;
- la réalisation de liaisons optiques spécifiques pour des sites prioritaires, d'éducation, de santé, d'entreprises ou de services publics, après définition du besoin, études de faisabilité et d'opportunité.

La convention est passée pour une durée de trois (3) ans et pourra être dénoncée, par l'une ou l'autre partie, avec un préavis d'au moins une (1) année budgétaire complète suivant la décision prise par l'assemblée délibérante compétente.

Décision

En conséquence, il est proposé au comité syndical, après avis du bureau :

- de renouveler la convention avec Brest métropole afin de lui confier la poursuite de la gestion de la mission ingénierie des réseaux numériques du Pays de Brest à compter du 1^{er} avril 2018 ;

- d'autoriser le Président ou son représentant à signer avec Brest métropole, la convention lui confiant la gestion de la mission ingénierie des réseaux numériques.

Décision du Comité syndical :

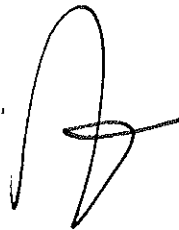
A l'unanimité, les membres du Comité syndical décident :

- de renouveler la convention avec Brest métropole afin de lui confier la poursuite de la gestion de la mission ingénierie des réseaux numériques du Pays de Brest à compter du 1^{er} avril 2018 ;
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer avec Brest métropole, la convention lui confiant la gestion de la mission ingénierie des réseaux numériques.

Pour extrait conforme,

A Brest

Le Président,



François CUILANDRE